



AFPS Paris 14^e-6^e

Les prisonniers palestiniens ne sont pas une marchandise

La libération prévue de 26 prisonniers politiques palestiniens annulée par Israël

Dans le cadre du processus d'Oslo, les Israéliens s'étaient engagés à libérer un certain nombre de prisonniers politiques palestiniens condamnés avant 1993 à de lourdes peines, comme cela a été acté à Charm el Cheik en 1999.

Ils n'ont pas tenu parole et, au fil des ans, un certain nombre de « prisonniers d'Oslo » ont purgé la totalité de leur peine et ont été libérés.

Ils étaient encore 104 à croupir dans les geôles israéliennes lorsqu'au début de l'été dernier l'Autorité palestinienne a accepté la proposition américaine d'entrer dans de nouvelles négociations de paix devant durer au maximum 9 mois. La Palestine suspendait, pendant la durée des négociations, toute démarche d'adhésion aux organisations et conventions internationales en tant qu'Etat reconnu par l'ONU en novembre 2012. Quant à Israël, il s'était engagé à libérer les 104 « prisonniers d'Oslo », en 4 phases dont la dernière était prévue le 29 mars.

Le gouvernement israélien vient une fois de plus de renier ses engagements en refusant de libérer le 4^e groupe de 26 prisonniers politiques palestiniens d'avant les accords d'Oslo (1993), ceux qui ont passé plus de 20 ans en prison.

Cette marche arrière délibérée ajoute de la souffrance aux prisonniers qui attendaient tellement ce jour, à leurs familles qui s'apprêtaient à les embrasser et à tout un peuple en quête de ses droits. En conditionnant cette libération à l'acceptation par les Palestiniens de « négociations » sans fin, Israël a pour but de permettre la poursuite de la colonisation et l'annexion de la Palestine.

Sur la question des prisonniers aussi la France doit sortir de son mutisme

Association France Palestine Solidarité Paris 14^e et 6^e

Tél : 07 70 60 46 07 - email : afps.paris14.6@gmail.com

Ad. Postale : Maison des Associations Paris 14^e, Boîte 52, 22 rue Deparcieux – 75014 Paris

www.france-palestine.org

La question des prisonniers politiques palestiniens détenus par Israël

La question des prisonniers politiques palestiniens détenus par Israël a une dimension nationale. En effet la plupart des familles palestiniennes ont été victimes de la politique d'arrestation et d'incarcération de l'Etat d'Israël.

L'armée israélienne opère aux barrages et lors d'incursions nocturnes dans les villes, villages et camps de réfugiés de Cisjordanie, en réveillant brutalement les occupants d'une maison et en humiliant devant ses proches la personne qu'elle choisit d'arrêter. A l'heure actuelle, elle s'en prend aux villages de Cisjordanie résistant de manière non-violente au mur et aux colonies israéliennes qui leur volent terre et eau.

Les enfants (mineurs de 12 à 18 ans) ne sont pas épargnés. L'UNICEF s'inquiète des conséquences possibles sur leur santé mentale de la répression qu'ils subissent et de la détérioration de l'image des parents humiliés et impuissants devant les soldats qui les emmènent et les maltraitent.

Le Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R.) estime à 850.000 le nombre des personnes arrêtées et détenues plus ou moins longtemps par les forces israéliennes depuis 1967. Il précise que depuis 2000, 15.000 femmes et 11.000 enfants ont été victimes de cette politique d'arrestation et de détention, ainsi que 65 députés dont le président du Conseil législatif palestinien (sur 130 membres) et 430 universitaires. Le nombre d'enfants palestiniens concernés déplorés par l'UNICEF atteint chaque année plus de 1000 dont 700 font l'objet d'un procès.

Actuellement plus de 7.000 prisonniers politiques palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes : 5.200 sont l'objet d'un procès ou purgent leur condamnation, tandis qu'environ 1.800 sont en détention « provisoire », pour une durée qui peut atteindre 6 mois et 12 jours et au cours de laquelle ils sont soumis à des interrogatoires incessants, la plupart du temps accompagnés de tortures. Parmi ces prisonniers, on dénombre 21 femmes, 230 enfants, 41 universitaires, 248 étudiants, 12 députés, un ancien ministre, 11 avocats.

Près de 200 sont des détenus administratifs. La détention administrative consiste pour les juges militaires à envoyer en prison des adultes ou des enfants, sans charge ni procès, pour des périodes de 6 mois indéfiniment renouvelables.

Association France Palestine Solidarité Paris 14^e et 6^e

Tél : 07 70 60 46 07 - email : afps.paris14.6@gmail.com

Ad. Postale : Maison des Associations Paris 14^e, Boîte 52, 22 rue Deparcieux – 75014 Paris

www.france-palestine.or